

MAIRIE D'AURADÉ

**CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU 09 SEPTEMBRE 2021**

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 09 septembre 2021 à 21h00, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Sont présents à cette réunion :

Mesdames ANDRÉONI Marie-Claude, BAYLAC Jacqueline, CASTAING Estelle, COASSIN Alexia, COSTANZO Françoise, REY Hélène

Messieurs BALMISSE Jean-Jacques, CASONATO Lilian, CLOS Gérard, LAMAGAT Hugues, LARROQUE Francis, LOUBENS Pierre, POLIANI Alexandre, SERVAT Jean-Claude.

Procuration : Mme Laurence LAVAUD a donné procuration à M. LARROQUE Francis

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Madame Jacqueline BAYLAC est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 22 juillet est approuvé

Monsieur le Maire présente l'ordre du Jour.

Ordre du Jour :

- Décision Modificative N°2
- Adoption du rapport d'activités 2020 de la C.C.G.T
- Lotissement « Les jardins du Sarailhé » : Desserte en énergie électrique
- Mouvement du personnel communal
- Questions diverses

1. Décision Modificative N°2

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la délibération du 22 juillet 2021 concernant la fixation des attributions de compensation pour l'année 2021 qui s'élève à 21 297€ et vu le vote du budget 2021, il est nécessaire d'approvisionner le chapitre 73. Pour cela, l'assemblée doit délibérer pour transférer des crédits d'un compte à un autre :

- Diminution du compte 615221 : Voirie : 2 000.00€
- Augmentation du compte 739211 : Attributions de compensation : 2 000.00€

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative N°2 comme présentée ci-dessus.

2. Adoption du rapport d'activités 2020 de la CCGT

Monsieur le Maire, conformément à l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales, présente le rapport d'activités 2020 de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine.

Il précise que ce rapport a été adopté à l'unanimité en Conseil communautaire du 20 juillet 2021.

Ce document de référence donne une vision synthétique de toutes les actions conduites par la Communauté de Communes :

- La nouvelle gouvernance : Monsieur Le Maire rappelle que suite au renouvellement des conseillers communautaires et vu les délibérations de certaines communes, Auradé a perdu un représentant au conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine.
- Finance : Monsieur le Maire présente l'exécution du budget principal et des budgets annexes.
- Aménagement du Territoire : Il évoque l'élaboration du PLUI-h, avec toujours le questionnement du départ de Fontenilles
- Développement économique : Il signale que dès le début de la crise sanitaire, la Communauté a accompagné les entreprises en lien avec la Région.
Il précise que le développement des zones d'activités se poursuit. Notamment avec Pont Peyrin III.
- Petite-Enfance / Enfance / Jeunesse : Compétence importante de la C.C.G.T. Avec de nombreux emplois surtout au niveau jeunesse. Il rappelle que cette année, Auradé a accueilli les chantiers jeunes pendant une semaine. Et qu'ils ont réalisé du très bon travail.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- * **D'approuver le rapport d'activités 2020**
- * **De transmettre la délibération à la Préfecture du Gers**

3. Lotissement « Les Jardins du Sarailhé » : Desserte en énergie électrique

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de lotissement communal « Les jardins du Sarailhé ». Il fait part des conditions techniques et financières établies par le Syndicat Départemental d'Energies du Gers concernant la desserte en énergie électrique qui en a la compétence.

Le coût des travaux est estimé à 33 796.00€ HT dont 13 518.40€HT sont pris en charge par le SDEG (reste à charge : 20 277.60€HT) :

- Ouverture et remblaiement de tranchée
- Fourniture et déroulage de câble
- Fourniture et pose de coffrets

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- * **D'approuver les conditions financières et techniques du projet**
- * **D'autoriser Monsieur le Maire à passer commande desdits travaux auprès du Syndicat d'Energies du Gers**
- * **De prévoir le coût de ces travaux au budget lotissement**

En suivant, il présente un devis concernant l'éclairage public dans le lotissement qui s'élève à 24 934.31€ HT dont 7 480.23€ HT sont pris en charge par le SDEG (reste à charge : 17 454.02€ HT).

Monsieur SERVAT demande s'il est possible de prévoir une option avec deux sorties d'éclairage pour éteindre par exemple un candélabre sur deux la nuit ou bien éteindre de 23h00 à 05h00.

Monsieur POLIANI demande s'il ne faudrait pas installer un système de détection au passage de voiture ou personne.

Monsieur LAMAGAT ajoute que pour le lotissement du Mican, il serait intéressant d'envisager d'éteindre à partir d'une certaine heure.

Monsieur le Maire clôture la discussion en indiquant qu'il va approfondir avec eux ces différentes options.

Il signale que les travaux débuteront en principe le 27 septembre. Il semblerait qu'il y ait très peu d'extractions de terre.

4. Mouvement Personnel Communal

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de mise en disponibilité de Madame LAPLAZA Laurène. En effet, la CCGT lui a proposé un poste d'animateur de 20h à Ségoufielle.

Au vu de ce départ, il est proposé d'augmenter le temps de travail de Mme VINUESA Martine. Elle aura en plus l'entretien hebdomadaire de la salle des fêtes (2h) ainsi que tout l'entretien de l'école. Elle passera de 25.54h à 28h annualisé dans un premier temps.

L'assemblée doit modifier le tableau des emplois de la commune.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- * **Les effectifs du personnel sont fixés comme suit :**

Emplois	Effectif	Durée hebdomadaire	Fonctions	Cadre d'emplois des fonctionnaires
Secrétaire de Mairie	1	35	- Préparation et suivi des décisions du Maire et du Conseil Municipal - Finances - Ressources humaines - Urbanisme - Accueil	Adjoint Administratif
Employés communaux au Service Technique	2	35	- Entretien des voies et des chemins - Entretien des espaces verts - Petits travaux sur les bâtiments communaux	Adjoint technique
Responsable cantine	1	28	- Gestion des repas de la cantine scolaire - Entretien des bâtiments communaux	Adjoint technique
Agents d'entretiens	2	13.00 4.50	- Entretien des bâtiments scolaires et communaux	Adjoint technique

Pour le temps cantine, Il est nécessaire de recruter un agent en CDD pour la période de mise en disponibilité de Mme LAPLAZA. Soit du 13/09/2021 au 31/08/2022. Monsieur Le Maire propose dans un premier temps de lancer l'appel d'offre seulement sur le territoire d'Auradé. Un mail aux habitants sera fait dès demain pour présenter l'emploi et le temps de travail (le service cantine soit 2h/jour sur 4 jours et possibilité d'ajouter l'entretien de la mairie 2 heures hebdomadaires).

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- * **D'autoriser le Maire à recruter un agent contractuel pour la période du 01/10/2021 au 31/08/2021 au grade d'Adjoint technique territorial – 1^{er} échelon.**
- * **D'ouvrir les crédits nécessaires au paiement de l'agent contractuel.**

5. Questions diverses

- Vente du Master : Monsieur SERVAT indique que le Master a été cédé pour 1500€.
- Chemin du Mouchan : A la demande du propriétaire de la ferme desservie par la voie du Mouchan, le Maire fait part de la situation du chemin. Il explique que cette voie dessert l'ancienne ferme qui aujourd'hui n'est plus habitée. Que par le passé, ce chemin avait fait l'objet d'un goudronnage et qu'aujourd'hui il est essentiellement à usage agricole. Monsieur CLOS fait part au Conseil de la restauration de la ferme. Monsieur LOUBENS estime que ce chemin doit être remis en état que la ferme soit habitée ou pas. Après discussion, le Conseil Municipal charge le Maire et la commission des routes de faire faire un devis par l'entreprise Carrère, spécialiste en revêtement calcaire.
- Distribution lettre CCGT : Remise des exemplaires en Mairie le 13/10. Distribution avant le 10/11.

- Point rentrée scolaire : Cette année c'est 76 élèves qui sont inscrits à l'école primaire. La rentrée s'est bien passée. La demande d'ouverture de la 4^{ème} classe a été refusé.
- Machine à Pain : Monsieur le Maire signale que la machine à pain a encore été vandalisé. Elle est en panne depuis un certain temps. Il propose de contacter Monsieur BAUX, boulanger à l'Isle-Jourdain pour savoir s'il souhaite ou pas la réparer. En fonction, nous pouvons lui proposer de protéger la machine. Monsieur POLIANI évoque la possibilité de créer un abri. Monsieur le Maire indique qu'un administré a soumis l'idée d'installer une caméra de surveillance. Monsieur le Maire fera un point lors du projet conseil après avoir pris contact avec Monsieur BAUX.
- Chats errants : Monsieur CLOS souhaite discuter du problème des chats errants sur la commune. Monsieur LARROQUE informe l'assemblée qu'une administrée très généreuse a pris en charge la stérilisation de 3 chatons errants et de la maman. Ces chats seront donnés à titre gracieux. Mais il reste de nombreux autres chats errants. Une action va être nécessaire. Dans un premier temps un mail invitera la population à plus de vigilance concernant les chats domestiques et leurs stérilisations.
- PARERA : Monsieur le Maire notifie aux élus, le courrier d'appel aux dons de la société Parera pour l'association Parera SOS Madagascar qui soutient les villages du sud de Madagascar frappé par une sécheresse qui provoque la famine. Monsieur le Maire souhaite soutenir cette action.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 9

Abstention : 0

Contre : 6

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Municipal décide d'attribuer un don à Parera SOS Madagascar d'un montant de 150.00€

- Foyer des Associations : Rappel du concert Pop/Rock le samedi 18/09. Passe Sanitaire obligatoire. Monsieur le Maire précise que le montage du chapiteau débutera lundi matin et qu'il fait appel à de la main d'œuvre.

Séance levée à 22h45

Signatures :

M. LARROQUE Francis
Maire

Mme BAYLAC Jacqueline
Secrétaire de séance